

COMMUNIQUÉ DE FÉVRIER 2007

Pour la réunion qui aura lieu Lundi le 12 Février prochain, il y aura plusieurs sujets à débattre donc nous vous demandons d'être tous présents à la réunion.

Sujets à discuter :

- Les nombreuses enquêtes qui ont eu lieu en Janvier.
- Les rumeurs sur un changement d'opération des trains Ultramar.
- Les élections au niveau national.
- La création de notre site internet.
- La possibilité de grève des chefs de trains TUT.
- La directive que nous allons adopter face à cette grève.
- La possibilité de changement durant la grève orchestré par notre employeur.
- L'arbitrage pour les réclamations PI (article 12).

Si jamais nos confrères de la TUT vont en grève, je vous demande de ne jamais oublier ces gens durant leur conflit. Ne jamais perdre de vue aussi que le personnel cadre qui possiblement voudront effectuer le travail de remplacement, devra être appelé par leur nom soit « **SCABS** ». (briseurs de grève).

Je ne veux aucun ingénieur de locomotive accepter un travail au poste de chef de train durant le conflit et si un de mes membres est menacé, intimidé ou harcelé afin d'effectuer des taches comme chef de train je veux que vous m'appeliez immédiatement afin que je sache qui et de voir à que cette situation ne se reproduise.

On se voit Lundi à la réunion.

Claude Desbiens
Président des griefs
CFTC/ div. 558

DIRECTIVES EN CAS DE GRÈVE DES TUT

- 1. Vous devez tous faire en votre possible pour vous rendre au travail, la sécurité doit vous être assurée avant de franchir une ligne de piquetage. En aucun moment votre sécurité doit être mise en danger pour franchir la ligne de piquetage (respecter les grévistes)**
- 2. S'assurer que le remplaçant a ses cartes de compétence.**
- 3. Une autorisation du CCCF pour la personne (intrus) pour être à bord de la locomotive.**
- 4. S'assurer que la personne (scabs) connaît le territoire et les tâches à effectuer sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres.**
- 5. Si durant votre parcours vous constatez de l'incompétence, de l'insouciance, ou autres, je vous demande d'arrêter votre train et d'aviser immédiatement le chef contrôleur et de suivre ces directives.**
- 6. En aucun cas vous devez effectuer des tâches qui ne sont pas reliées à votre métier d'ingénieur de locomotive.**
- 7. La compagnie prévoit se servir de l'article 85 du 1.1 afin d'avoir une opération plus adéquate. Les formalités de règles vous seront transmises aussitôt que nous aurons les détails écrits.**